

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine



2009 le confirmera : mieux traiter les déchets ménagers coûtera de plus en plus cher ! La nouvelle directive européenne et le Grenelle 1 de l'environnement valident les choix stratégiques du SYCTOM : prévention des déchets, priorité au tri-recyclage, diversification des modes de valorisation matière et énergétique, traitement à proximité des lieux de production, choix des transports fluviaux et ferroviaires... La loi de finances 2009 instaure pourtant une «super TGAP» qui ne reconnaît que très partiellement les efforts engagés et entrave lourdement nos capacités de financement : environ 8 M€ dès 2009, une centaine d'ici à 2016, que devront assumer nos communes, en même temps que les investissements indispensables à la continuité de notre mission, avec notamment la reconstruction d'Ivry-Paris XIII ! La rigueur évidente de notre gestion ne suffira pas à absorber ces transferts de charges.

François Dagnaud,
Président du SYCTOM

à la une

Budget 2009

De lourdes charges

Le financement 2009 de la mission de traitement des déchets ménagers du Syndicat est lourdement impacté par l'augmentation de la TGAP et exige une grande rigueur budgétaire.



Les élus ont voté le budget 2009 lors de la réunion du Comité du 17 décembre 2008.

Nouvelle directive européenne relative aux déchets, projet de loi n° 1 du Grenelle de l'environnement, préparation du futur plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma) et surtout hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), conjoncture économique difficile... Autant d'éléments de contexte qui invitent à un pilotage rigoureux

des finances du Syndicat pour cette nouvelle année. Pour garantir une gestion lisible par tous, et plus particulièrement par les communes adhérentes, les élus membres du SYCTOM, réunis en groupe de réflexion au début de l'automne, ont évoqué les enjeux de la nouvelle mandature et leurs conséquences financières. Le Syndicat a en outre évalué les

03 actualités

**Centre de
Saint-Denis :
projet choisi**

05 décryptage

**Le traitement
des fumées
d'incinération**

06 dossier

**Gestion
des déchets :
des métiers
en pleine
mutation**



conséquences de la hausse, décidée dans la loi de finances 2009, de la TGAP⁽¹⁾ sur les tonnages de déchets incinérés et les tonnages enfouis. Cette décision gouvernementale a des effets directs sur le budget du Syndicat avec un surcoût estimé entre 5 et 8,1 M€ en 2009. En conséquence, la redevance augmentera de 7,5 à 8,5%. Mais, compte tenu de la baisse des tonnages, la charge budgétaire réelle des communes progressera de 5,2% maximum, y compris avec la TGAP.

Les principaux postes d'investissement

Dans ce cadre de travail contraint, le Syndicat entend poursuivre la préparation des projets d'équipement qui concourront à la diversification des modes de traitement des déchets dans laquelle il s'est engagé. Cette orientation stratégique définie par le SYCTOM lors de la mandature précédente est validée, a posteriori, par le projet de loi du Grenelle. Toutefois, les contraintes précitées vont obliger le SYCTOM à adapter la programmation de ses investissements. Cette année 2009 sera marquée par le démarrage des travaux pour le projet de centre de tri et de méthanisation à Romainville, auquel est associé le projet de port de fret à Bobigny.

La consultation des entreprises s'achèvera courant 2009 pour la conception et la réalisation de l'unité de méthanisation au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois. Ces deux projets mobilisent 22,4 M€. En outre, 17 M€ sont affectés aux travaux de construction du centre de tri à Paris XV et de réaménagement de celui des encombrants à Saint-Denis. La construction du bâtiment sur Seine d'Isséane et la levée des réserves nécessitent un engagement financier de 11 M€. Des travaux d'un montant de 11,6 M€ sont prévus en 2009 afin de prolonger la durée de vie du centre à Ivry-Paris XIII dans l'attente de sa reconstruction progressive. Ces travaux permettront d'éviter les surcoûts d'une gestion transitoire jusqu'en 2016.

Prévention et valorisation

Le budget 2009 s'inscrit également dans la poursuite de la politique de réduction des quantités de déchets traitées par incinération ou enfouissement. Les hypothèses d'évolution des tonnages font apparaître les tendances suivantes pour 2009 : une baisse de 0,75% des ordures ménagères résiduelles, une progression de 4,92% des collectes sélectives, une stabilité des volumes d'objets encombrants, la baisse

Actions en faveur de la prévention

Le SYCTOM relance un appel à projets en vue de soutenir financièrement des actions de sensibilisation à la prévention des déchets. L'aide apportée sera d'un montant maximum de 20% des dépenses réalisées, avec un plafond de 10 000 € par an et par commune. Les porteurs de projets éligibles à ce dispositif sont : les communes et leurs groupements adhérents du SYCTOM, les associations, les chambres consulaires,

les établissements publics administratifs, les OPHLM, les établissements publics d'enseignement supérieur, les lycées, collèges, écoles primaires. Les communes ou les intercommunalités devront se positionner en relais entre les demandeurs et le SYCTOM et transmettre les dossiers des projets au Syndicat. Modalités d'inscription et informations complémentaires sur le site Internet : www.syctom-paris.fr/

importante des volumes reçus dans les déchetteries du SYCTOM⁽²⁾. Les dépenses prévisionnelles de traitement des déchets suivent ces estimations et devraient connaître une diminution par rapport à 2008 avec un montant de 197 M€ (-1,5%).

Aides aux collectivités locales

La politique incitative du SYCTOM au développement des collectes sélectives est maintenue avec le soutien de 125,89 €/tonne versés aux communes. En appui, le dispositif d'aide institué en 2008 en faveur des initiatives d'amélioration des collectes sélectives dans les

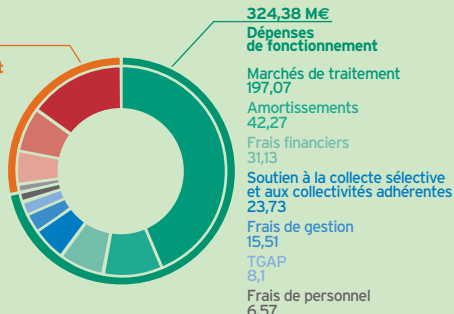
communes ayant les plus faibles performances est poursuivi en 2009 avec un crédit de 100 000 €. Il peut accompagner les aides d'Éco-Emballages pour la mise en œuvre d'études d'optimisation des collectes sélectives, et prend la forme d'une aide ponctuelle à la réalisation d'actions en faveur de l'amélioration des performances du tri.

1. Adoptée dans la continuité du Grenelle afin d'inciter d'autres modes de traitement que l'enfouissement ou l'incinération.
2. Compte tenu de la fermeture, liée aux travaux de construction du centre de tri et de méthanisation, de la déchetterie à Romainville, prévue le 30 juin 2009.

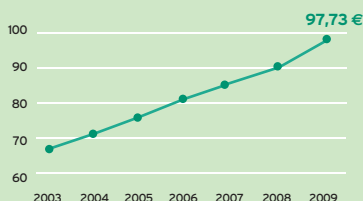
baromètre

Budget 2009 du SYCTOM : 451,24 M€

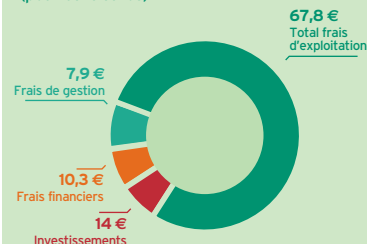
126,86 M€
Dépenses d'investissement
Travaux
66,48
Remboursement d'emprunts
30,85
Remboursement de la dette
27,1
Études
2,43



Redevance (évolution depuis 2003 par tonne de déchets traités)



Utilisation de la redevance (pour cent euros)





Le projet du groupement d'entreprises emmené par le cabinet Inddigo propose le transport fluvial des déchets par containers, après compactage.

Centre de Saint-Denis Projet choisi

À l'issue du concours de maîtrise d'œuvre portant sur la modernisation du centre de pré-tri des objets encombrants, le projet architectural et industriel a été choisi le 17 décembre dernier.

À Saint-Denis, le pré-tri des objets encombrants ne se fera dorénavant plus comme avant...

Le 17 décembre dernier, lors de la réunion du Comité du SYCTOM de l'Agglomération parisienne, le marché de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du centre de pré-tri et de transfert des objets encombrants à Saint-Denis a été attribué à un groupement d'entreprises piloté par le cabinet Inddigo. Il prévoit la gestion et le suivi des études de conception et des travaux de construction. Prévu pour démarrer en septembre 2010, le chantier devrait durer près de treize mois. De son côté, le lancement de l'exploitation est prévu en octobre 2011. Le budget global de l'opération est estimé à

16,28 M€ HT. Avec cette nouvelle unité, l'intégralité des volumes reçus (60 000 t/an) sera transportée par voie fluviale à l'aide de containers, les refus compris. Ce «tout fluvial» répond à la stratégie de développement systématique des modes de transport alternatifs à la route par le SYCTOM. Conformément à ses attentes, et en concertation étroite avec les municipalités de Saint-Denis, de L'Île-Saint-Denis, de la communauté d'agglomération Plaine Commune et du Port autonome de Paris, le projet architectural retenu propose une intégration

paysagère s'inscrivant dans la continuité des berges de la Seine, avec une façade végétalisée côté fleuve et une forme incurvée rappelant les coques de bateaux côté rue. Une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) sera également suivie pour optimiser la gestion des ressources avec, par exemple, l'installation de panneaux solaires et d'un système de récupération des eaux de pluie. Le déversement et la maintenance des déchets seront confinés dans un bâtiment fermé doté d'un système performant de captation et de traitement des poussières.

«Cette nouvelle unité d'exploitation devrait entrer en service en octobre 2011.»

Ivry-Paris XIII Débat public pour la reconstruction



L'ampleur du projet de reconstruction du centre de traitement des déchets à Ivry-Paris XIII pourrait donner lieu à un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP). La saisine de la CNDP est obligatoire pour les équipements industriels dont le coût des bâtiments et infrastructures est supérieur à 300 M€ HT. Ce qui est le cas des trois propositions de transformation du centre actuel issues des études de faisabilité. Une telle procédure de consultation est très encadrée par la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité. Après avoir reçu le dossier de saisine émanant du maître d'ouvrage (le SYCTOM de l'Agglomération parisienne), la CNDP décide dans un délai de deux mois si un débat public est nécessaire. Si tel est le cas, elle en confie l'animation à une commission particulière de trois à sept membres désignés par elle.

Durant la phase préparatoire (six mois), un dossier destiné au public est constitué. Puis vient le temps du débat public lui-même, qui ne peut excéder quatre mois, sauf décision motivée de la CNDP. Le compte rendu du débat doit être publié deux mois après sa date de clôture. Les dépenses relatives à l'organisation matérielle du dispositif sont à la charge du maître d'ouvrage. Cette procédure devrait se dérouler sur toute l'année 2009.



Sevran Ouverture au public du nouveau centre de tri

Dans le prolongement de sa mise en service industrielle, le centre de tri des collectes sélectives à Sevran a reçu ses premiers visiteurs le 29 novembre dernier.

Les portes de cette installation, qui triera 10 000 tonnes de déchets recyclables chaque année, ont été ouvertes au public toute une matinée, de neuf heures à midi. En partenariat avec la ville de Sevran, le SITOM 93 et l'exploitant Veolia, près de 150 personnes ont été accueillies pour découvrir le tri des déchets recyclables et l'importance d'adopter le « bon » geste de tri à la maison. Une opération de sensibilisation qui se répétera dorénavant chaque année auprès des habitants des 11 communes concernées par cette unité. Pour toutes ses nouvelles infrastructures de traitement des déchets, le SYCTOM prévoit et propose des journées portes ouvertes et un circuit de visite adapté. Pour se tenir informé des prochaines journées portes ouvertes, consulter régulièrement www.syctom-paris.fr

DEEE À collecter différemment

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en benne tasseuse pose problème. Le 20 novembre dernier, le SYCTOM et ses partenaires se sont réunis pour faire le point.

En règle générale, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont collectés, en mélange, avec les objets encombrants. Ce mode d'enlèvement est insatisfaisant à tous points de vue. Écrasés par la benne tasseuse ou endommagés, les DEEE sont envoyés directement au broyage, sans faire l'objet d'une dépollution. Ce qui est contraire aux exigences de la directive européenne de novembre 2006 pour ce type de déchets.

Le SYCTOM a souhaité réfléchir avec les collectivités adhérentes sur cette problématique. La réunion du 20 novembre dernier, organisée en lien avec l'OCAD3E et l'Ademe, a réuni une quarantaine de représentants des communes adhérentes. Après un bilan des actions menées en 2008, des échanges ont permis d'ouvrir des pistes de réflexion pour l'avenir.

Des solutions existent

L'occasion de revenir sur les résultats de l'expérience portant sur la reprise des DEEE réceptionnés dans les centres de tri des objets encombrants du SYCTOM à Saint-Denis et Romainville. Ils montrent que la majorité de ces déchets est trop abîmée pour permettre un démontage et un recyclage corrects. L'Ademe a rappelé que la directive européenne condamne explicitement la collecte des DEEE en benne tasseuse...



La collecte en benne tasseuse des DEEE endommage les matériaux recyclables.

Cette année, le SYCTOM proposera une nouvelle campagne de communication à ses collectivités adhérentes sur le principe de reprise des DEEE usagés par les distributeurs.

Des solutions alternatives existent pour les collectivités et sont déjà mises en œuvre pour certaines : le don, la mise en place de déchetteries fixes ou mobiles et la communication auprès des habitants du principe de reprise obligatoire par le constructeur/distributeur de l'ancien produit pour tout achat d'un produit neuf équivalent, le « un pour un ».

Évaluer le système parisien

Même si la solution idéale n'existe pas, le SYCTOM a travaillé, tout au long de l'année 2008, avec l'Ademe et les éco-organismes, pour mettre en perspective les

différentes solutions de collecte des DEEE et les comparer. L'objectif étant de donner des éléments d'information aux communes afin de les aider à choisir la solution la plus pertinente en fonction de leur situation locale. Dans cet esprit, une étude devrait être lancée prochainement afin d'évaluer le système parisien de collecte des petits appareils ménagers (PAM) avec les collectes sélectives. L'expertise de l'Ademe permettra d'apprécier et de confirmer la possibilité de collecter les PAM de la sorte sans altérer leur intégrité pour assurer ainsi leur recyclage.

Le traitement des fumées d'incinération

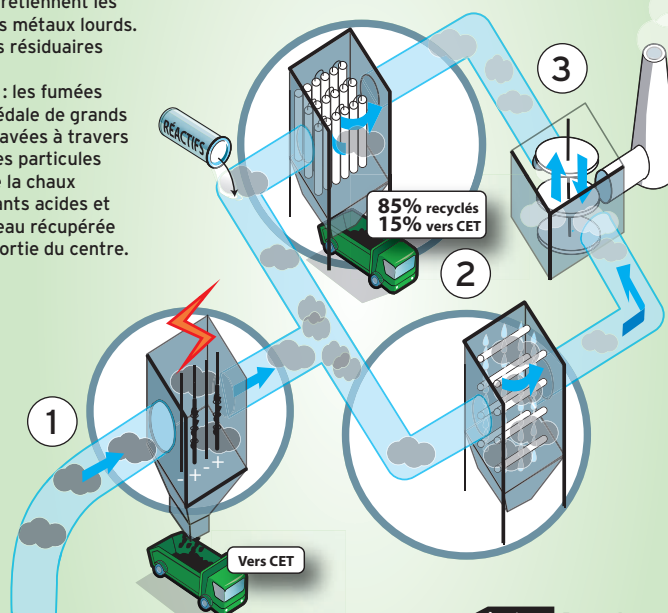
Deux techniques de traitement des fumées d'incinération sont utilisées au SYCTOM :

le traitement par voie humide (Ivry-Paris XIII ; Saint-Ouen) ou par voie sèche (Isséane). Conformément à la législation, une surveillance est opérée au moyen du contrôle en continu des fumées par l'exploitant de chaque centre. Elle est complétée par des analyses semestrielles réalisées par un laboratoire indépendant. Au-delà de ces exigences réglementaires et conformément à sa politique de réduction des nuisances liées à son activité, le Syndicat fait réaliser, chaque trimestre, pour chacune de ses unités, une campagne supplémentaire d'analyses par un laboratoire agréé dont les résultats sont, notamment, diffusés sur le site Internet du SYCTOM : www.syctom-paris.fr

2 Le traitement diffère ensuite selon le centre :

- pour la voie sèche : à Isséane, après injection de réactifs (bicarbonate de sodium et coke de lignite), les fumées passent dans des filtres à manches qui retiennent les polluants acides et les métaux lourds. Les produits sodiques résiduels (PSR) sont évacués ;
- pour la voie humide : les fumées cheminent dans un dédale de grands tuyaux où elles sont lavées à travers un filtre formé de fines particules d'eau mélangées à de la chaux pour capter les polluants acides et les métaux lourds. L'eau récupérée est traitée avant sa sortie du centre.

3 Un dispositif - dit de réduction catalytique - complète le traitement d'épuration des fumées en les faisant circuler entre de grosses «gallettes», les catalyseurs, pour renforcer la destruction des dioxines, furannes et piéger les oxydes d'azote.



1 Les poussières d'incinération sont piégées par des électrofiltres qui, grâce à un champ magnétique, agissent comme des aspirateurs. Une fois récupérées, elles sont envoyées en centre d'enfouissement technique. Avec ce système, les fumées sont débarrassées à plus de 99% de leurs poussières.

à noter Pour s'assurer de la performance de ses équipements, le Syndicat a investi plus de 87 M€ sur la période 2001-2008 à Ivry-Paris XIII et Saint-Ouen.

Questions-réponses

Pourquoi une nouvelle directive européenne sur les déchets* ?

Cette nouvelle directive-cadre introduit un objectif environnemental en tenant compte de tout le cycle de vie des produits et des matières. Son objectif est de réduire la mise en décharge des déchets en promouvant leur utilisation comme ressource secondaire.

Quelle principale conséquence ?

Le texte institue notamment une hiérarchisation dans le traitement des déchets en donnant la priorité, dans l'ordre : à la prévention, au réemploi, au recyclage et à la valorisation. L'incinération avec récupération d'énergie est considérée comme un moyen de valorisation privilégié par rapport à la mise en décharge.

Quelles obligations pour l'Europe ?

Adoptée en novembre 2008, cette nouvelle directive européenne devra être transposée dans un délai de deux ans par les États membres. Dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur, ces derniers devront avoir établi des plans de gestion des déchets comprenant des programmes de prévention. Par ailleurs, d'ici à 2020,

50% des déchets ménagers, comme le papier, le métal, le verre, devront être recyclés ou réemployés.

* Directive de la Communauté européenne relative aux déchets n° 2008/98/CE du 19 novembre 2008.

QR

Métier

La gestion des déchets en pleine mutation

Réglementation de plus en plus exigeante, évolution des technologies, émergence de nouvelles filières : en moins de dix ans, la gestion des déchets ménagers s'est métamorphosée. Avec, à la clé, le recours à des savoir-faire et des compétences beaucoup plus diversifiés.



L'automatisation des unités de traitement (Ici Isséane) demande de plus en plus de profils techniques liés à la maintenance des équipements.



objectifs chiffrés de recyclage et de valorisation.

Parallèlement, la conscience environnementale des populations a fortement progressé. Ce contexte contribue à l'émergence d'une multitude d'activités et de nouveaux emplois dans le secteur.

Des métiers à forte technicité

Selon une enquête commandée par l'Ademe, en 2007, plus de 28 000 emplois en France sont liés à la collecte, au tri et au recyclage des déchets ménagers, soit 8 000 postes de plus qu'en 1998. Ce nombre est appelé à augmenter grâce au développement du recyclage. L'étude précise que si la majorité de ces emplois est encore relativement peu qualifiée, de nouvelles compétences ont vu le jour.

L'automatisation grandissante et l'émergence de nouvelles filières font en effet appel à des connaissances scientifiques et techniques pointues : la mécanique pour les équipements de traitement, les technologies de l'information pour la traçabilité et la gestion des flux, la chimie et les biotechnologies pour diversifier les modes

Sous l'effet d'un dispositif réglementaire de plus en plus étoffé en vue d'encadrer strictement la récupération et la valorisation des déchets, et d'inciter à la prévention, le secteur des déchets a opéré sa mue : de

nouvelles formes de collecte des ordures ménagères et des équipements nouveaux sont apparus avec le déploiement du tri sélectif (conteneurs, déchetteries, quais de transfert...); les unités de traitement ont été totalement

modernisées pour se conformer aux normes environnementales ; de nouvelles filières ont émergé pour gérer des déchets spécifiques (huiles usagées, piles, DEEE...); les processus ont été optimisés pour atteindre les



Pour chaque centre d'incinération, les équipes de l'exploitant pilotent l'activité à l'aide d'une série d'outils informatiques.

de traitement. Une tendance qui implique l'embauche d'un nombre grandissant d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. La montée en puissance de ces profils apparaît comme un indicateur de progrès pour l'ensemble de la filière.

Professionnalisation des collectivités

Un autre rapport* indique que le marché des déchets dépendait en 2005 à 60% des décisions des collectivités locales, compte tenu de leurs investissements et du recours à la délégation de service public. Les collectivités qui ont vu croître leurs responsabilités au fil du temps ont su se professionnali-

ser, tant pour organiser la collecte que pour développer la prévention. Elles se sont dotées de services ou d'équipes dédiés à la gestion des déchets et ont créé de nouveaux postes aux profils divers : chargé de mission, chef de projet, gardien de déchetterie, ambassadeur du tri... À l'image de ce dernier métier, il est à noter la part croissante des emplois liés à la communication et à la sensibilisation du public, qui prennent une place de plus en plus large dans le secteur.

Des fonctions à valoriser

Marqués par une forte pénibilité, les métiers de rippeur (collecteur)



Avec la mécanisation, le rôle des trieurs s'oriente vers le contrôle qualité.

ou de trieur devraient aussi évoluer avec l'amélioration des techniques. La collecte robotisée ou encore l'automatisation des chaînes de tri tendent à faciliter la tâche des employés du déchet. Toutefois, l'image du secteur, bien qu'en pleine mutation, souffre encore d'un manque de considération.

C'est pourquoi d'importants efforts sont consentis par les entreprises pour valoriser les postes les moins qualifiés (salaires, formations, plan de carrière) qui restent prépondérants dans la filière (cf. encadré ci-dessous).

* Rapport annuel de branche 2005 du Syndicat national des activités du déchet.

«La montée des préoccupations environnementales, la recherche et l'innovation donnent aux métiers des déchets une image renouvelée.»

L'emploi dans la filière déchets en 2008

• La situation en France**

- 73 000 emplois
- Effectifs en hausse de 16% entre 1999 et 2004
- 82% d'hommes et 18% de femmes
- 73% des salariés appartiennent à la catégorie des ouvriers

• La situation en Ile-de-France**

L'emploi francilien dans la filière «déchets» a connu un fort dynamisme depuis le début de la décennie. Entre 1999 et 2004, le nombre de salariés dans la filière est passé de 13 937 à 16 131, soit une variation annuelle

de 3% contre 0,4% pour les effectifs franciliens tous secteurs confondus. Les secteurs relatifs à l'enlèvement et au traitement des déchets ont le plus fortement progressé.

* Données extraites des «Rencontres sur l'avenir des déchets en IDF» organisées par l'Ordif en janvier 2008.

** Sources Ordif à partir, entre autres, des déclarations annuelles des données sociales (Insee).

Comité du SYCTOM

La prochaine réunion du Comité syndical aura lieu le 25 mars 2009.

Grand Prix de l'Environnement

Le 12^e Grand Prix de l'Environnement a décerné, le 18 novembre dernier au CNIT-La Défense, dans la catégorie «Gestion et traitement des déchets, valorisation et prévention», trois mentions spéciales à la ville de Châtillon, à la communauté d'agglomération Sud de Seine et au SYELOM.

Transport fluvial ou routier ?

Un outil de comparaison et de mesure de l'impact environnemental du transport fluvial par rapport au transport routier a été développé par le Port autonome de Paris sous l'égide de l'Ademe, de la Région Ile-de-France et du MEEDDAT. Il est accessible directement à partir du site Internet www.parisports.fr

Le Tour de France du recyclage

À partir du printemps 2009, un bus aux couleurs de d'«Ecologic», éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DEEE (déchet d'équipements électriques et électroniques), sillonnera la France à la rencontre du public. Il délivrera des informations sur la protection de l'environnement et des conseils pratiques sur le tri des déchets, en insistant sur les produits électriques et électroniques en fin de vie. En savoir plus : www.ecologic-france.com

Dominique Labrouche, Directeur général des services du SYCTOM de l'Agglomération parisienne

«Le SYCTOM, un partenaire de la filière déchets»



Depuis le mois de juillet 2008, vous dirigez les services du Syndicat assurant le traitement des déchets ménagers de 5,6 millions de personnes. Qu'implique pour vous cette responsabilité ?

Le SYCTOM de l'Agglomération parisienne est un partenaire pour tous les acteurs régionaux de la filière des déchets : communes, associations, entreprises, etc. Sa mission de service public lui confère une responsabilité, tant dans le respect de l'intérêt général que dans l'accompagnement des élus pour les décisions qui concernent le territoire du SYCTOM. Sa réussite passe avant tout par celle des collectivités adhérentes

dans leur gestion quotidienne des déchets ménagers. Cette relation de proximité est essentielle pour notre établissement. Elle lui permet, par ailleurs, de bénéficier d'un appui de taille dans la mise en œuvre, sur le terrain, des politiques de prévention. Pour que cette réussite soit complète, notre établissement doit en outre garantir sa capacité d'investissement afin de mener à bien les défis qui se présentent à lui.

Quels vont être les défis dont vous parlez ?

Plusieurs projets lancés sont aujourd'hui en phase de réalisation. Il s'agit de les mener à bien. Je pense, notamment, au premier centre de tri des collectes sélectives à Paris, dans le XV^e arrondissement, et aux deux projets de méthanisation en Seine-Saint-Denis, dont le centre multifilière à Romainville, qui illustrent parfaitement la politique de diversification des modes de traitement choisie par le SYCTOM. Ces prochaines années seront aussi consacrées à l'aboutissement d'autres réflexions encore plus ambitieuses : la reconstruction du centre à Ivry-Paris XIII.

Quels sont les enjeux de ce dossier ?

Ils sont de nature différente. Le premier est politique. Ce projet doit en effet permettre de fédérer tous les partenaires autour d'un programme dûment concerté, où chacun puisse se reconnaître dans les choix qui seront opérés. Il doit aussi être expliqué à la population pour être accepté.

Simultanément, il s'agit d'assurer la continuité du service public. Ivry-Paris XIII est un maillon essentiel du dispositif de traitement des déchets de notre agglomération avec la gestion de 680 000 t/an et la livraison de vapeur au réseau de chauffage urbain. Nous ne pouvons pas cesser l'activité du jour au lendemain. Il y aurait trop d'impacts pour les communes concernées.

Cela nous oblige à imaginer un scénario optimal où, tout en maintenant l'activité de valorisation des déchets ménagers, nous pourrions conduire les travaux de transformation de l'unité. Enfin, dernier enjeu d'importance, et non des moindres, il convient d'anticiper dès aujourd'hui le financement de cette opération.

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteur en chef : Dominique Labrouche - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : Studio Les 4 vents, Cabinet Inddigo, D. Raux, E. Le Gars, J.-M. Treuil, J.-L. Vallet, T. Dehesdin / SYCTOM de l'Agglomération parisienne, Éco-Emballages, Groupe Tiru ; infographie : Véronique Béné - Conception réalisation **Arx** (réf. MAGA023). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782

Appel à projets 2009 !

Le SYCTOM propose de soutenir financièrement les collectivités ou les associations en relation avec leur commune d'accueil qui mettent en œuvre des actions de sensibilisation à la prévention des déchets. Comme l'an dernier, faites-nous part de vos réalisations ! www.syctom-paris.fr